

# AVIS PUBLIC

## Règlement 94-3, traitement des élus municipaux

Avis public est, par la présente, donné par le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton :

Qu'un avis de motion fût fait lors d'une séance ordinaire le 7 mai 2024, et une présentation du projet de règlement a été fait lors de la séance ordinaire du 7 mai 2024 à l'effet que le conseil adoptera à une séance subséquente le règlement 94-3 sur le traitement des élus municipaux

Le présent règlement modifie l'article 6 du règlement 94-21 régularisant le remboursement des frais de déplacement des élus municipaux.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Lundi, le 4 juin 2024

Heure : 19 h

Lieu : Salle du conseil Marlène-Langlois de Sainte-Clotilde-de-Horton au 17, route 122,, Sainte-Clotilde-de-Horton

La copie du présent projet de règlement est déposée à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 8 mai 2024.

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

Le greffier-trésorier,



---

Simon Boucher



Municipalité de  
Sainte-Clotilde-de-Horton

# AVIS PUBLIC

## CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

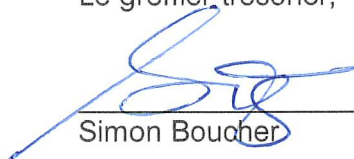
Est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que lors de la séance du Conseil tenue le 7 mai 2024, une modification au calendrier des séances du Conseil municipal a été adopté.

Les séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024 débuteront à **19 heures** et seront tenues les jours suivants :

Le mardi 9 janvier	Le mardi 6 février	Le mardi 12 mars
Le mardi 9 avril	Le mardi 7 mai	Le mardi 4 juin
Le mardi 9 juillet	Le mardi 13 août	Le mardi 10 septembre
Le mardi 8 octobre	Le mardi 5 novembre	Le mardi 3 décembre

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024

Le greffier-trésorier,



---

Simon Boucher